

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 5 mars 2026

L'an 2026 et le 5 mars à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 17 février 2026.

Date de la convocation : 17 février 2026

Date d'affichage : 17 février 2026

Délibération N° 05-03-2026 / N°24

Etaient présents les membres en exercice : 86

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdrel, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Harold Tétu, André Michel, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, David Dubois, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Pascal Hemery, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémerly, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Jean-Marie Bouet, Damien Bricout.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 9

Membres votants : 99

Absents : Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Jacques Nick, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Michel Petit, Christian Boucly, Romuald Delattre, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Alexandre Decry, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne.

Absent excusé : Eric Poulain

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly procuration à Anne-Marie Dupuis, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Alain Traisnel ayant donné procuration à Damien Bricout, Denis Caillierez ayant donné procuration à Harold Tétu, Frédéric Plaquet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Luc Delaporte.

Secrétaire de séance : Marc Degrende

Titre de la délibération : Affectation des résultats 2025

En résumé et en référence au document joint en annexe relatif à l'affectation de résultats, il est proposé pour :

A - BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- affectation du résultat d'investissement : + 766 335,81 € en recettes d'investissement + 935 615,77€ en RAR en dépenses d'investissement - 363 659,49 € en RAR en recettes d'investissement = excédent d'investissement de 194 379,53 €
- soit 766 335,81€ en dépenses d'investissement à l'article 001- résultat d'investissement 2025 reporté en 2026
- affectation du résultat de fonctionnement : + 2 008 048,73 € en recettes de fonctionnement à l'article 002- résultat d'exploitation 2025 reporté en 2026

B - BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

- affectation du résultat de fonctionnement : +396 576,32€ en recettes de fonctionnement à l'article 002- résultat d'exploitation 2025 reporté en 2026
- affectation du résultat d'investissement : - 57 436,39€ en dépenses d'investissement à l'article 001- résultat d'investissement 2025 reporté en 2026
- + 63 567,60 € en RAR en recettes d'investissement

C - BUDGET GEMAPI

- affectation du résultat de fonctionnement : + 812 552,98€ en recettes de fonctionnement à l'article 002- résultat d'exploitation 2025 reporté en 2026
- affectation du résultat d'investissement : + 171 876,36€ en recettes d'investissement
- 96 443,24€ en recettes d'investissement à l'article 1068- excédent de fonctionnement capitalisé
- + 201 215,60 € en RAR en recettes d'investissement – 469 535,20 € en RAR en dépenses d'investissement = déficit d'investissement de 96 443,24 €
Soit 171 876,36 € en recettes d'investissement à l'article 001 – résultat d'investissement 2025 reporté en 2026

C - BUDGET ZAE ECOPOLIS

- affectation du résultat de fonctionnement : - 2 579 253,03€ en dépenses de fonctionnement à l'article 002- résultat d'exploitation 2025 reporté en 2026
- affectation du résultat d'investissement : - 9 840,36€ en dépenses d'investissement à l'article 001- résultat d'investissement 2025 reporté en 2026
- 188 458,67 € en RAR en dépenses d'investissement

D - BUDGET ZAE LA BELLEVUE

- affectation du résultat de fonctionnement : 189 677,95€ en recettes de fonctionnement à l'article 002- résultat d'exploitation 2025 reporté en 2026

E - BUDGET ZAE HAUTE AVESNES

- affectation du résultat d'investissement : - 318 570,58€ en dépenses d'investissement à l'article 001- résultat d'investissement 2025 reporté en 2026

- affectation du résultat de fonctionnement : + 97 138,49€ en recettes de fonctionnement à l'article 002- résultat d'exploitation 2025 reporté en 2026

F - BUDGET BATIMENT RELAIS

- affectation du résultat d'investissement : + 436€ en recettes d'investissement à l'article 001- résultat d'investissement 2025 reporté en 2026
- affectation du résultat de fonctionnement : + 70 481,34€ en recettes de fonctionnement à l'article 002- résultat d'exploitation 2025 reporté en 2026

G - BUDGET MARPA

- affectation du résultat d'investissement : - 6 651,57€ en dépenses d'investissement à l'article 001- résultat d'investissement 2025 reporté en 2026
- 2 400 € en RAR en dépenses d'investissement et 8 299,93 € en RAR en recettes
- 751.64€ en recettes d'investissement à l'article 1068- excédent de fonctionnement capitalisé
- affectation du résultat de fonctionnement : 104 396.04€ en recettes de fonctionnement à l'article 002- résultat d'exploitation 2025 reporté en 2026

H - BUDGET OFFICE DE TOURISME

- affectation du résultat d'investissement : + 888,15 € en recettes d'investissement à l'article 001- résultat d'investissement 2025 reporté en 2026
- affectation du résultat de fonctionnement : +66 430,15€ en recettes de fonctionnement à l'article 002- résultat d'exploitation 2025 reporté en 2026

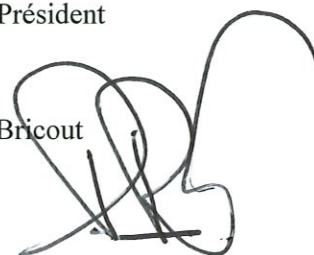
I - BUDGET PRINCIPAL

- affectation du résultat d'investissement : 138 584.75€ en dépenses d'investissement + 509 647,94€ en RAR en dépenses d'investissement – 425 430,29€ en RAR en recettes d'investissement = 222 802.40€ de besoin de financement
- soit 138 584.75€ en dépenses d'investissement à l'article 001- résultat d'investissement 2025 reporté en 2026
- soit 222 802.40 en recettes d'investissement à l'article 1068- excédent de fonctionnement capitalisé
- affectation du résultat de fonctionnement : 11 409 555.38€ en recettes de fonctionnement à l'article 002- résultat d'exploitation 2025 reporté en 2026

Après en avoir discuté, le conseil communautaire décide à la majorité (une abstention) l'affectation des résultats 2025.

Le Vice-Président

Damien Bricout



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 17/03/2026 et publication ou notification du 17/03/2026

